

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE 11 MARS A 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2009.*

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29  
présents : 25  
votants : 26

**25 PRESENTS** : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, DURAND, CARRE, AUDDINO, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FOUREL, ALFONSI, IAÏCH, BLONDIN, GOURDIN.

**01 REPRESENTÉ** : Monsieur TANGUY par Monsieur ALFONSI,

**03 ABSENTS** : Mesdames BENALI-KAHLOUL, PIGNAL et GIORDANENGO.

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Olivier RENAUDO

**RAPPORTEUR** : M. Jean-François FOUREL

Mes Chers Collègues,

**OBJET :**

CREATION D'UN POSTE  
D'ATTACHE TERRITORIAL  
PRINCIPAL

- Vu la Loi 83-624 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- Vu la Loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Décret 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Vu le tableau des effectifs,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2009 fixant les ratios pour l'année 2009,
- Considérant que la complexité des tâches au sein des services nécessite le recrutement d'un personnel de plus en plus qualifié,

Aussi, Je vous propose Mes Chers Collègues :

- De créer un poste d'Attaché Territorial Principal à temps complet, à compter du 15 mars 2009.

Les crédits nécessaires pour cet emploi seront prévus au budget primitif 2009.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu en Préfecture  
ou Sous- Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

**FAIT ET DELIBERE LES MOIS, JOUR ET AN QUE CI-DESSUS.  
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

**LE MAIRE,  
MICHEL MEÏNI**